

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

24

Octobre 2021



Chères Néracaises,
Chers Néracais,

Lors des élections municipales du mois de mars 2020, nous nous sommes engagés à rendre compte tous les ans dans un bulletin municipal de l'avancée des 111 actions qui constituent notre contrat avec vous.

Nous le faisons donc à travers ce numéro de « L'essentiel ». Le respect de la parole donnée est la base de la relation de confiance qui nous unit.

La crise sanitaire a ralenti notre action municipale comme elle a impacté tous les secteurs d'activité de notre pays. Malgré ce contexte particulier, vous pourrez constater que les choses avancent dans bien des domaines.

Pour la 15^{ème} année consécutive, les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté. C'est inédit à Nérac.

Le Centre Samazeuilh, qui regroupe 56 associations, des dizaines de bénévoles, des centaines d'usagers, a vu débiter les travaux pour une rénovation totale. Ce chantier va durer 2 ans. Il s'agit là du premier grand chantier de ce mandat qui en verra d'autres : place du Foirail, allées du Centre, cinéma, château-musée, caserne des pompiers...

Aussi, nous avons voulu donner plus d'ampleur à une politique de développement durable que nous avons initiée il y a déjà plusieurs années. Nous voulons que cette politique se traduise aussi directement dans votre vie de tous les jours : c'est pourquoi nous avons, par exemple, mis en place une aide de 200 € pour l'achat de vélos électriques.

Ce ne sont là que quelques exemples des sujets qui nous occupent au quotidien.

Comme c'est le cas depuis 2008, je reste à votre disposition pour vous rencontrer chaque fois que vous le jugez utile. La prise de rendez-vous se fait au 05 53 97 63 50.

Bonne lecture !

Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac

1^{er} vice-président du Conseil départemental



Mandat municipal

2020-2026

Bilan d'étape annuel



www.nerac.fr

Le contrat de mandat que nous avons passé avec les Néracais lors des élections municipales de mars 2020 portait sur 111 actions.

Tous les ans, à la même époque, nous ferons un point d'étape sur l'avancée de la mise en œuvre de ces actions. Le respect de la parole donnée est la base de la confiance entre les citoyens et les élus qui les représentent.

Dans les pages qui suivent, chacune des 111 actions est rappelée, suivie d'un commentaire sur son état d'avancement.

Si un sujet vous intéresse plus particulièrement, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et en discuter de façon plus approfondie.

> Pour prendre rendez-vous avec un élu :
05 53 97 63 50
ou mairie.nerac@ville-nerac.fr

Le CONTRAT de mandat en détail

----- MAINTENIR UNE GESTION EFFICACE DES FINANCES DE NÉRAC -----

> GARANTIR LES INTÉRÊTS DES NÉRACAIS ; DÉGAGER DES MARGES POUR INVESTIR

- | | | |
|-----------------|--|---|
| ACTION 1 | Faire preuve de modération sur la fiscalité même si la réforme fiscale (disparition de la taxe d'habitation) ouvre des incertitudes sur les ressources des communes. | <i>Les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté à Nérac depuis 2007.</i> |
| ACTION 2 | Maintenir le niveau de dette, de dépenses de fonctionnement et d'imposition inférieur à celui des communes de notre taille sur la durée du mandat. | <i>Ces indicateurs sont tous conformes à l'objectif affiché.</i> |
| ACTION 3 | Poursuivre la diminution du stock d'emprunts (dette). | <i>Le stock d'emprunts sera effectivement inférieur en fin de mandat à ce qu'il était en début de mandat.</i> |
| ACTION 4 | Privilégier les investissements ne générant pas de dépenses de fonctionnement. | <i>Ce principe général de gestion est une règle à laquelle nous nous tenons.</i> |



Travaux de rénovation du Centre Samazeuilh



Marchés nocturnes "Mardis So Gascogne"



Présentation de la nouvelle saison culturelle

----- VIURE ENSEMBLE À NÉRAC, RASSEMBLER LES NÉRACAIS -----

> RENFORCER LES LIENS ENTRE LES NÉRACAIS

ACTION 5	Rénover intégralement le Centre Samazeuilh qui accueille de très nombreuses associations sportives, culturelles, caritatives, syndicales, mémorielles... et animer ce lieu.	<i>Les travaux ont commencé au printemps pour une durée de deux ans environ. Il s'agit là d'un des principaux chantiers du mandat qui concerne 56 associations, des dizaines de bénévoles et de salariés et des centaines d'usagers.</i>
ACTION 6	Organiser des repas intergénérationnels au restaurant scolaire des écoles primaires.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 7	Mettre en place des « journées citoyennes » basées sur le volontariat pour améliorer la propreté et l'entretien du domaine public.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 8	Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés So Gascogne, festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux truffes, forum des associations, repas des bénévoles...	<i>Nous soutenons toujours fortement ces manifestations.</i>
ACTION 9	Impulser avec les habitants l'organisation de nouveaux repas de quartier. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 10	Valoriser l'information locale au moyen de panneaux lumineux d'information ; moderniser le site internet de la Ville.	<i>Le premier panneau lumineux est commandé et sera installé début 2022.</i>
ACTION 11	Mettre en place une photothèque numérique de la vie locale qui serait alimentée par les Néracais afin de développer un sentiment d'appartenance à la commune.	<i>Le nouveau site de la ville sera mis en ligne fin octobre 2021 et cette photothèque en fera partie.</i>
ACTION 12	Valoriser et adapter l'aide à la découverte du numérique à la médiathèque.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 13	Créer un « point jeunes » qui soit un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations (à définir avec le public concerné).	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 14	Poursuite de l'opération « été jeunes » afin de donner une première expérience de travail manuel à des jeunes Néracais.	<i>Cet été le contexte sanitaire ne nous a permis d'accueillir « que » 6 jeunes.</i>
ACTION 15	Reconduire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable.	<i>Une réflexion est menée pour une mise en place du dispositif en 2022.</i>

> FAIRE VIVRE La DÉMOCRATIE locale

ACTION 16	Poursuivre les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat.	<i>Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action. Les réunions de quartier vont reprendre en octobre 2021.</i>
ACTION 17	Ouvrir les séances du conseil municipal aux questions du public et délocaliser des séances du conseil municipal dans les hameaux.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 18	Poursuivre les permanences des élus sur le marché.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 19	Organiser des réunions publiques thématiques régulières (environnement, culture, espaces publics, écoles...) afin d'accompagner et d'orienter les différentes politiques municipales.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.</i>
ACTION 20	Valoriser le « droit de pétition » : si 350 Néracais (5% de la population environ) signent une pétition sur un sujet relevant des compétences municipales (projet, problématique particulière...), les élus s'engagent à organiser une réunion thématique avec la population, sur le sujet de la pétition, afin de construire une solution partagée.	<i>Cette action est dans les mains des Néracais.</i>
ACTION 21	Recourir si nécessaire au référendum décisionnel local.	<i>Il n'y a pas de referendum local prévu en 2022.</i>

> FAVORISER L'accès au SPORT, à la CULTURE ET à une ÉCOLE de QUALITÉ

ACTION 22	Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire.	<i>La nouvelle saison culturelle témoigne de cette volonté. Un nouveau programmeur a pris ses fonctions début octobre.</i>
ACTION 23	Assurer un avenir au cinéma Le Margot, en le passant à deux salles adaptées au public de l'Albret.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 24	Organiser deux projections de cinéma plein air au théâtre de verdure en été.	<i>Action réalisée cet été au théâtre de verdure de la Garenne.</i>
ACTION 25	Rénover l'orgue de l'église Saint-Nicolas en partenariat avec l'association qui porte le projet.	<i>Les études sont en cours.</i>
ACTION 26	Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...).	<i>Cette action est permanente.</i>
ACTION 27	Mettre en place une fête du sport annuelle en partenariat avec les associations et clubs locaux.	<i>Action non encore réalisée.</i>

ACTION 28	Mettre à disposition des associations de danse et des groupes de musique une salle adaptée et insonorisée.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 29	Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs.	<i>Cette action pourra voir le jour après la rénovation de la place du Foirail et des arènes qui vont débiter en 2022.</i>
ACTION 30	Créer un skate parc et / ou un city parc (lieu à définir avec les usagers).	<i>Action non encore réalisée mais une réflexion est en cours concernant le lieu d'implantation. Les usagers seront consultés pour le choix du lieu et des équipements.</i>
ACTION 31	Créer un parcours de santé au Ludoparc.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 32	Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles.	<i>Des travaux réguliers ont lieu sur les équipements sportifs pour les maintenir à niveau.</i>
ACTION 33	Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac, de la maternelle au baccalauréat, par une offre culturelle appropriée ; instaurer la gratuité de la médiathèque jusqu'à 18 ans et une gratuité annuelle au musée.	<i>La gratuité de la médiathèque pour les moins de 18 ans sera instaurée en 2022.</i>
ACTION 34	Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires, notamment dans le domaine des économies d'énergie.	<i>Les travaux réalisés dans les écoles vont dans ce sens.</i>
ACTION 35	Passer au « zéro plastique » dans la restauration scolaire publique ; travailler à une amélioration continue de la qualité des repas et de l'information des élèves et des parents.	<i>Action réalisée pour le « zéro plastique ». Le nouveau site internet de la Ville prochainement mis en ligne permettra une meilleure information des parents.</i>
ACTION 36	Accompagner les besoins pédagogiques des enseignants des quatre écoles publiques (informatique, matériel, infrastructures...).	<i>L'informatique des écoles Marie Curie et Jean Rostand va être modernisée dans les semaines qui arrivent.</i>

> ASSURER LA SÉCURITÉ DES NÉRACAIS

ACTION 37	Construire un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompier.	<i>Le terrain est acquis. Les travaux débiteront en fin d'année 2022.</i>
ACTION 38	Finaliser la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » et former les 40 référents déjà volontaires.	<i>À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action. Une réunion des référents aura cependant lieu avant la fin de l'année.</i>
ACTION 39	Mettre en place le dispositif de vidéoprotection adapté et pragmatique présenté aux Néracais en 2019 (caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville, caméras dites de « chasse » à l'entrée de certains équipements, une caméra mobile en ville dans des périmètres définis).	<i>Les caméras dites « de chasse » sont en fonctionnement. La caméra mobile sera active en fin d'année 2021. Les caméras de lecture de plaques seront inscrites au budget 2022.</i>

ACTION 40 Relancer le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les communes de Barbaste, Lavardac, Vianne et Mézin.

Action non encore réalisée.

ACTION 41 Poursuivre la coopération du « Groupe opérationnel » Sous-Préfet / Procureur de la République / Capitaine Gendarmerie / Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles.

Des réunions mensuelles ont lieu entre le Maire, la Gendarmerie et la police municipale afin de coordonner les actions. Par ailleurs, une police pluricommunale entre les communes de Nérac, Lavardac et Barbaste a été mise en place en 2021.

ACTION 42 Renouveler la convention de mutualisation police municipale / Gendarmerie.

Action réalisée en 2021.

ACTION 43 Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de mai, fêtes de fin d'année, saison touristique...).

Action réalisée.

ACTION 44 Poursuivre l'opération « Tranquillité Vacances » et mieux communiquer sur son existence.

Action permanente.

ACTION 45 Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics.

À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action.

> ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ ET MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

ACTION 46 Soutenir le travail du Pôle de Santé de l'Albret dans sa recherche de nouveaux médecins généralistes.

Une nouvelle médecin est installée à la Maison de Santé depuis la fin de l'été.

ACTION 47 Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière sur le site de Nérac (antenne SMUR, consultations externes, radiologie...).

L'été 2021 a été marqué par une fermeture inacceptable de l'antenne SMUR de Nérac durant 5 semaines malgré les diverses interventions des élus et les manifestations des habitants qui ont eu lieu.



Travaux réguliers sur les équipements sportifs



Gratuité de la médiathèque pour les -18 ans en 2022



Entretien et amélioration des bâtiments scolaires

ACTION 48 Veiller scrupuleusement au respect de l'engagement de l'État dans la pérennité de la Maison France Services inaugurée en janvier 2020.

La Maison France Services remplit aujourd'hui son rôle de façon très satisfaisante.

ACTION 49 Être vigilants au sein de la nouvelle régie publique de l'eau Eau 47 quant à l'évolution future des tarifs.

Plusieurs élus de Nérac siègent à Eau 47 pour veiller aux intérêts des usagers.

> OPTIMISER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS DÉCHETS

ACTION 50 Étendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible.

Les extensions de collecte au porte à porte se font au cas par cas après étude.

ACTION 51 Réfléchir aux différents dispositifs permettant de favoriser le compostage (individuel et/ou collectif) pour réduire le volume de déchets à la source.

Le SMICTOM LGB vend à bas coût des composteurs individuels et forme les usagers à leur utilisation. Une réflexion est en cours sur des composteurs collectifs.

ACTION 52 Développer et faciliter le tri des déchets pour les habitants.

Action non encore réalisée.

ACTION 53 Déployer de nouvelles bornes de distribution de sachets pour les déjections canines et accentuer la verbalisation des comportements inciviques dans ce domaine.

Le déploiement de bornes se fait au besoin et sur demande des riverains.

ACTION 54 Instaurer une collecte périodique des encombrants.

Action non encore réalisée.

ACTION 55 Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours.

Cette action est permanente dans certaines rues où subsistent malheureusement encore trop d'incivilités liées aux déchets ménagers.

ACTION 56 Augmenter la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures.

Des verbalisations fréquentes ont lieu, malgré la difficulté à prendre les gens indécents sur le fait.

ACTION 57 Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire afin de valoriser les déchets agricoles.

Projet en cours de réflexion dans le Mézinais.



Alix Boitte, nouvelle médecin à la Maison de Santé



Maison France Services au Centre Haussmann



La chaussée des allées d'Albret rénovée

----- POURSUIVRE L'aménagement de Nérac -----

> ÉTABLIR UN PROGRAMME D'aménagement SUR 6 ANS

ACTION 58 Mettre en place dès 2020 un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour programmer les travaux importants de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat.

Notre PPI est réalisé.

Une étude de programmation urbaine de la rénovation de nos espaces publics est lancée.

ACTION 59 Mettre en place le PAVE (Plan d'Accessibilité aux Voiries et Espaces publics) de Nérac.

La place du Foirail sera le premier lieu à voir débuter sa rénovation en 2022.

ACTION 60 Aménager les allées du Centre afin de valoriser le marché du samedi.

Une concertation avec les usagers, les habitants et commerçants aura lieu en temps voulu.

ACTION 61 Aménager la place du Foirail (stationnement, végétalisation, tri sélectif) et rénover la halle (panneaux photovoltaïques, bardage) en pérennisant les arènes afin d'en faire un lieu de vie sportive, économique, culturelle.

L'étude de programmation urbaine qui vient d'être lancée comprend aussi les allées du Centre, la place des Courses, la route de Nazareth, et les circulations cyclables.

ACTION 62 Rénover la place de la Liberté et des Droits de l'Homme (place des Courses) en respectant les usages de ce lieu.

ACTION 63 Entamer la rénovation en plusieurs tranches (en raison de sa longueur et du coût élevé de l'opération) de la route de Nazareth.

ACTION 64 Mettre en place un réseau cyclable (et des stationnements pour les vélos) sur la commune afin de sécuriser ce mode de déplacement d'avenir.

ACTION 65 Réduire la zone bleue de stationnement pour la rendre plus opérationnelle et communiquer auprès des Néracais et des touristes sur les possibilités de stationnement proches du centre-ville.

La zone bleue a été réduite. Des campagnes de sensibilisation au stationnement ont lieu deux fois par an.

ACTION 66 Achever la mise en place de l'adressage normalisé (adresse repérée par GPS permettant la localisation de chaque maison pour les services de secours et les livraisons).

L'adressage normalisé sera achevé en 2022.

ACTION 67 Rénover les toilettes publiques et en implanter de nouvelles.

L'implantation de nouvelles toilettes publiques fait partie de l'étude de programmation urbaine qui a été lancée.



Mise en place de l'adressage normalisé



Les locataires installés dans la résidence Simone Veil



Le lotissement Plaisance

> POURSUIRE L'AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN COURANT DE LA VOIRIE

- | | | |
|------------------|--|---|
| ACTION 68 | Améliorer l'entretien courant des chaussées car toute la voirie ne fera pas l'objet d'une rénovation « lourde » (cela est impossible). | <i>L'entretien courant des chaussées fait partie des compétences d'Albret Communauté avec qui nous sommes en étroite relation pour progresser sur le sujet.</i> |
| ACTION 69 | Prioriser les trottoirs les plus abimés pour une rénovation progressive. | <i>Des réparations ponctuelles ont lieu mais ne font pas encore partie d'un programme.</i> |
| ACTION 70 | Végétaliser les pieds de murs dans les rues, là où c'est possible, avec la participation des habitants volontaires. | <i>Des propositions vont être faites en 2022 pour avancer sur ce sujet.</i> |

> RECONQUÉRIR L'HABITAT DU CENTRE-VILLE

- | | | |
|------------------|--|---|
| ACTION 71 | Mettre en place le permis de louer dans certains secteurs du centre-ville afin de lutter contre l'habitat indigne. | <i>La délibération instaurant le permis de louer a été adoptée à Albret Communauté le 22 septembre. Il sera mis en place progressivement en 2022.</i> |
| ACTION 72 | Rendre Nérac éligible au dispositif de défiscalisation Denormandie par le biais d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) afin de favoriser l'investissement. | <i>L'ORT a été signée à Nérac en présence du ministre délégué à la ruralité. La défiscalisation Denormandie va être effective en 2022.</i> |
| ACTION 73 | Créer un guide de l'investisseur immobilier à Nérac afin de faciliter ses démarches et sa recherche d'aides financières. | <i>Action en cours de réflexion avec Albret Communauté.</i> |
| ACTION 74 | Atténuer les contraintes du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en poursuivant l'aide financière forfaitaire aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget. | <i>Action réalisée.</i> |
| ACTION 75 | Poursuivre l'octroi d'une aide forfaitaire à la rénovation de logements au centre-ville. | <i>Action réalisée.</i> |
| ACTION 76 | Renouveler l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). | <i>Le lancement de l'OPAH renouvellement urbain est prévu pour 2022-2023.</i> |
| ACTION 77 | Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitalys. | <i>Réflexion en cours sur certains immeubles de Nérac.</i> |

> DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT PROCHE DU CENTRE-VILLE

- | | | |
|------------------|---|--|
| ACTION 78 | Finaliser la commercialisation des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété. | <i>La commercialisation se poursuit à un rythme satisfaisant.</i> |
| ACTION 79 | Accompagner la construction de 15 pavillons Habitalys à la place de l'ancien HLM Cariton. | <i>La résidence Simone Veil a été livrée aux locataires au mois d'août 2021.</i> |
| ACTION 80 | Réfléchir à un projet de logement adapté aux seniors (accessibilité et services) sur des emprises foncières ou des biens propriétés de la Mairie. | <i>Réflexion en cours sur le sujet.</i> |

----- PRÉPARER L'AVENIR DE NÉRAC -----

> DÉVELOPPER NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

- | | | |
|------------------|--|--|
| ACTION 81 | Poursuivre le développement d'Agrinove, pôle d'activité économique dédié à l'innovation dans l'agriculture. | <i>5 entreprises sont actuellement installées dans la pépinière d'entreprises. Du foncier va très prochainement être aménagé pour permettre des installations sur la zone à venir.</i> |
| ACTION 82 | Achever le déploiement de la fibre optique (très haut débit internet) d'ici 2023. | <i>Le déploiement de la fibre optique est en cours et se déroule dans le calendrier prévu.</i> |
| ACTION 83 | Candidater au dispositif « Petite ville de demain » afin de bénéficier d'aides de l'État dans nos projets de développement économique et de dynamisation du centre-ville. | <i>Nérac a été labellisée « Petite ville de demain » en 2021 ce qui lui permettra de bénéficier de financements de l'État pour ses investissements.</i> |
| ACTION 84 | Créer avec Albret Communauté un poste de manager de centre-ville afin d'accompagner l'animation commerciale et la dynamisation du centre-ville. | <i>Le poste a été créé et l'agent a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021 .</i> |
| ACTION 85 | Accompagner toutes les initiatives des commerçants et des artisans en matière d'animation et de promotion de la consommation locale. | <i>Le manager de centre-ville aura cette mission d'accompagnement.</i> |
| ACTION 86 | Relancer le dispositif « Ma boutique à l'essai » et mettre en œuvre d'autres dispositifs innovants d'accompagnement de porteurs de projets ; accompagner tous les projets d'installation d'activités au centre-ville ; soutenir les projets nouveaux (boutiques d'artisans d'art, de produits locaux en circuits courts...). | <i>Une nouvelle boutique à l'essai va être sélectionnée début 2022.</i> |

- ACTION 87** Rénover la signalétique de centre-ville. *Action non encore réalisée.*
-
- ACTION 88** Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire. *Action en cours de réflexion avec Albret Communauté.*
-
- ACTION 89** Réaliser une aire de camping-cars afin de diversifier l'offre d'accueil. *L'étude de programmation urbaine qui vient d'être lancée permettra de définir le lieu le plus adapté.*
-
- ACTION 90** Accompagner la réalisation de la voie verte Condom / Port-Sainte-Marie sur l'ancienne voie ferrée, équipement à forte plus-value touristique et locale. *Albret Communauté est maître d'ouvrage de ce projet qui est en cours de réflexion.*
-
- ACTION 91** Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences). *À ce jour, la crise sanitaire n'a pas permis de travailler à cette action.*

> VALORISER NOTRE PATRIMOINE, OUTIL D'ATTRACTIVITÉ DE NÉRAC

- ACTION 92** Achever la rénovation du château, aménager le bâtiment mitoyen (ancien cinéma) et actualiser la muséographie afin de proposer un produit touristique et culturel abouti porteur de développement économique. *Un comité de pilotage a été installé en 2021 pour poser les bases du projet. Le début de la 3^{ème} phase de travaux (toiture nord, façade nord, ruelle nord, pignon est et salle des écuyers) est prévu en 2022.*
-
- ACTION 93** Poursuivre la valorisation du parc de la Garenne en déployant un mobilier de qualité. *Un état des lieux du mobilier a été réalisé pour établir un renouvellement programmé.*
-
- ACTION 94** Rénover le pavillon des Bains du Roy. *La rénovation est programmée pour 2022.*
-
- ACTION 95** Poursuivre la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal. *L'achat de parcelle se fait lorsque l'opportunité se présente. Deux parcelles ont été achetées en 2021.*
-
- ACTION 96** Animer la Maison des Conférences par des expositions ou des concerts dans la cour. *Différentes manifestations ont eu lieu dans la cour et sur la galerie. Une réflexion est menée pour installer un projet ambitieux dans ce lieu.*
-
- ACTION 97** Trouver une destination pour l'ancienne sous-préfecture, de préférence à vocation économique. *Différentes options sont en discussion à ce jour concernant l'avenir de ce bâtiment.*

> POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 98 Poursuivre la mise en œuvre des fiches de notre Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent.

Action permanente.

ACTION 99 Après étude précise des potentialités et des contraintes, mettre en place un programme volontariste de végétalisation de nos espaces publics.

Le projet de végétalisation sera mené dans le cadre de l'étude de programmation urbaine pour les périmètres concernés. Une concertation aura par ailleurs lieu dans les lotissements pour sélectionner des lieux publics à végétaliser.

ACTION 100 Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics dans le cadre du « Zéro phyto » sur le domaine public.

Acquisition progressive de matériels alternatifs pour permettre aux services de faire face aux différentes configurations à gérer.

ACTION 101 Favoriser les installations permettant la sauvegarde des oiseaux, des insectes et des chauve-souris (plantes adaptées, nichoirs, hôtels à insectes...) ; multiplier les dispositifs de régulation des pigeons ; ne plus accueillir à Nérac de cirques présentant des animaux.

Nérac est retenue dans le programme « abris pour la biodiversité » impulsé dans le cadre de l'appel à projet « nature et transitions » pour obtenir des financements complémentaires. Concernant les pigeons, une entreprise de régulation de la population de ces oiseaux travaille régulièrement sur la commune.

ACTION 102 Rationaliser l'arrosage des espaces publics (massifs, stades...).

Étude d'optimisation des pompages en Baïse en cours. Déploiement du pilotage à distance SOLEM pour les relevés et la réactivité améliorée sur les programmes d'arrosage.

ACTION 103 Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics ; passage en LED de tous les bâtiments publics.

Action en cours dans tous les bâtiments et équipements.

ACTION 104 Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux, et financer la rénovation du bâtiment par la vente de la production d'électricité.

Travail conjoint avec Territoire d'Énergie 47.



Accompagner les initiatives des commerçants du centre-ville



Déploiement de la fibre optique



Poursuivre le développement d'Agrinove

ACTION 105 Appliquer progressivement notre RLP (Règlement Local de Publicité) afin de lutter contre la pollution visuelle des panneaux en bord de route.

Une application progressive est en cours. De nouveaux totems en entrée de ville vont venir remplacer une série de panneaux.

ACTION 106 Mettre en place une aide forfaitaire à l'achat de vélos électriques (dans le cadre d'une enveloppe financière décidée en début de chaque année).

Action réalisée pour 20 vélos en 2021 pour un montant de 200 € par vélo. Cette action sera reconduite annuellement.

ACTION 107 Mettre à disposition de Néracais volontaires (sous certaines conditions) des parcelles des Jardins du Roy pour du maraîchage.

Depuis 2008 la Ville achète les parcelles en vente aux Jardins du Roy. Des jardins familiaux ont vu le jour. D'autres parcelles sont attribuées à des familles n'ayant pas de jardin et en faisant la demande. En 2022 d'autres projets verront le jour : jardins partagés, verger conservatoire...

> ALBRET COMMUNAUTÉ : ŒUVRER À UNE INTERCOMMUNALITÉ UTILE À TOUTES LES COMMUNES

ACTION 108 Participer activement à la gouvernance d'Albret Communauté.

Les élus de Nérac participent aux travaux d'Albret Communauté. Le Maire et le 1^{er} adjoint sont vice-présidents d'Albret Communauté.

ACTION 109 Mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) respectueux des spécificités de Nérac.

Les démarches de mise en œuvre du PLUI sont lancées.

ACTION 110 Participer activement à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) dans le cadre de la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Action permanente.

ACTION 111 Étudier des mutualisations de fonctionnement entre la piscine municipale de Nérac (communale) et le Ludoparc (intercommunal).

En 2021 la piscine municipale a été fermée l'été au profit du Ludoparc en mutualisant le personnel.



Animer la Maison des Conférences



Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux



Mise en place de l'aide forfaitaire à l'achat d'un vélo électrique

RÉUNIONS de QUARTIER : ELLES REPRENNEENT BIENTÔT !

Lors du précédent mandat, nous avons découpé la commune en 11 quartiers dans lesquels nous avons organisé plusieurs réunions. La crise sanitaire ne nous a pas permis jusqu'alors de reprendre ces réunions. La situation sanitaire s'améliorant, nous reprenons ce mois-ci notre « tournée » sur les différents quartiers de la commune.

Vous serez informé de la tenue d'une réunion de quartier par une invitation dans votre boîte aux lettres. Les réunions de quartier se déroulent soit dans une salle publique (Espace d'Albret, Club House Rugby, Salle Puy-Fort-Éguille, Maison Aunac...), soit chez un agriculteur sous un hangar pour les quartiers ruraux, soit sur une place dans les hameaux.

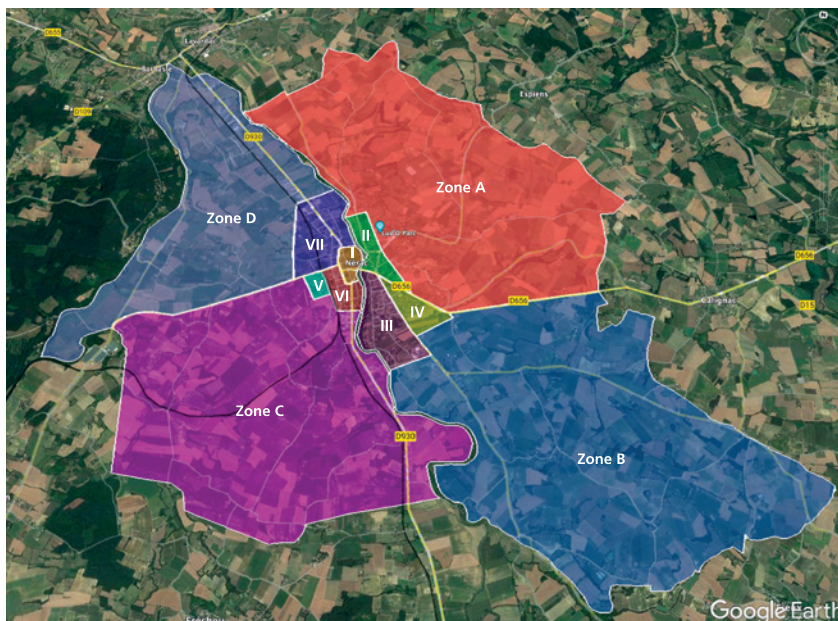


Quel est le déroulé d'une réunion de quartier ? Il y a 4 moments distincts :

- > Un diaporama est diffusé et commenté par Nicolas Lacombe sur les actualités municipales (travaux en cours, projets divers...)
- > Un échange a lieu entre les habitants et les élus sur tous les sujets municipaux.
- > En fin de réunion, plusieurs élus reçoivent individuellement les habitants qui ont un sujet particulier les concernant à évoquer ; pour chaque situation, une fiche est réalisée et nous nous engageons à donner suite au sujet évoqué dans les 15 jours.
- > Un apéritif clôture la réunion de quartier.

À bientôt !

LES 11 SECTEURS DES RÉUNIONS de QUARTIER



- Zone A** • Quartier extérieur nord-est
Bréchan / Route d'Agen
- Zone B** • Quartier extérieur sud-est
Puy-Fort-Éguille
- Zone C** • Quartier extérieur sud-ouest
Tauziette / Asquets
- Zone D** • Quartier extérieur nord-ouest
Cauderoue / Moulin des Tours
- Zone I** • Grand Nérac
- Zone II** • Petit Nérac
- Zone III** • De Garenne à Nazareth
et numéros pairs bd Jean Jaurès
- Zone IV** • Route d'Agen
et numéros impairs bd Jean Jaurès
- Zone V** • Le Couloumé
- Zone VI** • Foirail / Route de Condom
- Zone VII** • Route de Mézin / Coubertin /
Stades jusqu'à Baïse

Billet de la majorité > POUR NÉRAC !

Monsieur Goujon est décidément bien surprenant : quand nous votons tous en faveur des délibérations proposées, il se plaint du manque de débat au sein de la majorité municipale ; quand certains d'entre nous s'abstiennent sur une délibération, il se perd en arguties pour tenter de démontrer... oui, démontrer quoi, d'ailleurs ?

Concernant le club house du rugby, que s'est-il passé ? Les travaux du club house ont été financés par une subvention obtenue par le rugby d'une part, et par un emprunt du rugby cautionné par la Ville et remboursé par elle d'autre part (il s'agit d'un bâtiment municipal). Il est vrai que nous n'avons pas prévu ces travaux à ce moment du mandat. Par ailleurs, plusieurs d'entre nous considèrent que ces travaux ne constituent pas une plus-value pour la pratique sportive notamment des jeunes. Lors de la réunion de majorité qui se tient la semaine précédant le conseil municipal, il y a eu un débat entre nous, riche, respectueux des positions de chacun. Monsieur le Maire a laissé à chacun, comme toujours, sa liberté de vote qui s'est traduite par 8 abstentions pour exprimer les réserves sur ce projet.

Quand Monsieur Goujon oppose le rugby aux autres associations sportives ou culturelles, il s'agit effectivement d'un bien mauvais procès : quand nous investissons près de 2 millions d'euros au centre Samazeuilh pour le confort et la sécurité de 56 associations, il s'agit bien là d'un choix fort ; quand nos services municipaux transportent, mettent à disposition tout le matériel municipal pour les activités associatives diverses, toute l'année, il s'agit bien là aussi d'un choix fort de soutien à nos associations. Depuis 2008, à aucun moment nous n'avons laissé une association en difficulté pour quelque raison que ce soit. Nous continuerons.

Les élus du groupe « Pour Nérac ! »

Billet de l'opposition > NÉRAC TOURNE LA PAGE**Billet de l'opposition > NÉRAC CITOYENNE**

Le vote du dernier conseil municipal concernant le cadeau offert à l'USN est un bel exemple de la démocratie néracaise vue sous l'angle « Macron-Oui oui ». Sous couvert d'expression plurielle au sein de la « majorité » municipale, 8 élus se sont abstenus lors du vote de cette délibération. Imaginons ce qui se serait passé si les absents avaient tous donné leurs procurations aux abstentionnistes. Cela faisait 5 voix de plus dans les abstentions soit un total de 13. La décision portée par le maire aurait du plomb dans l'aile. Mais les procurations ont bien été distribuées et donc la délibération a été votée avec une voix contre et 8 abstentions. M. Lacombe avec ses formules habituelles qui ne répondent pas sur le fond, qualifiera ceci de politique fiction ou de mauvais procès (comme si de bons procès existaient). Et pourquoi dans une logique démocratique, ces élus n'ont-ils pas voté contre (leurs explications étaient cohérentes, ce club house de 4ème mi-temps ne servant que pour une seule asso) ? Et la lecture du texte de ces pseudos opposants par M. Gelly en charge de la culture sur la commune n'était pas anodin. La culture opposée au sport !! trop facile de mettre les gens dans des étiquettes comme si on ne pouvait pas aller à un concert et pratiquer un sport. Et le journaliste de la dépêche n'a évoqué que la garantie du prêt et pas le remboursement de l'emprunt par la mairie (autour de 5000 annuel), chose encore plus choquante.

Je ne m'oppose jamais en conseil à des décisions concernant le sport sauf si je constate que d'autres sports auraient besoin d'aide ou si ces aides n'ont pas leur équivalent pour soutenir d'autres structures, artistiques ou culturelles .

Je ne peux que conseiller aux différentes associations néracaises de demander la garantie d'un prêt de 70 000€ auprès de M. Lacombe et bien sûr le remboursement des annuités.

Patrick GOUJON

100 AGENTS MUNICIPAUX

à VOTRE SERVICE



> MAIRIE

Les services administratifs vous accueillent le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

- Standard : 05.53.97.63.53
- Cabinet du Maire : 05.53.97.63.50
mairie.nerac@ville-nerac.fr
- Direction générale des services : 05.53.97.63.77
ssg@ville-nerac.fr
- État civil / Affaires scolaires : 05.53.97.63.79
etatcivil@ville-nerac.fr
- Comptabilité : 05.53.97.68.54
compta@ville-nerac.fr
- Service juridique : 05.53.97.68.51
juridique@ville-nerac.fr
- Ressources humaines : 05.53.97.63.55
direction-grh@ville-nerac.fr
- Service social : 05.53.97.63.69
social@ville-nerac.fr
- Placier : 05.53.97.63.76 / 06.26.48.32.73
places@ville-nerac.fr
- Service patrimoine : 05.53.97.63.60
patrimoine@ville-nerac.fr
- Police municipale : 05.53.97.63.61 / 06.21.48.32.61
police@ville-nerac.fr



> SERVICES TECHNIQUES

05.53.65.14.98 • ctm1@ville-nerac.fr



> ESPACE D'ALBRET

05.53.97.40.50 • spectacles.albret@ville-nerac.fr



> MÉDIATHÈQUE

05.53.97.40.55 • mediatheque@ville-nerac.fr



> PÉRISCOLAIRE

ALPS Marie Curie : 05.53.65.01.21
ALPS Jean Rostand : 05.53.65.09.88
alps@ville-nerac.fr
Cantine : 07.75.11.22.95



> PISCINE

05.53.65.94.58 • piscine@ville-nerac.fr



> CIMETIÈRE

05.53.65.99.72 / 06.26.48.32.57
cimetiere@ville-nerac.fr

« L'essentiel », le magazine de la ville de Nérac.
Directeur de la publication : Nicolas LACOMBE. Rédaction : Nicolas LACOMBE.
Conception graphique et mise en page : Stéphanie Vincent.
Crédits photos : C. Guillhamassé, Studio Vicente, Nicolas Lacombe, Marie-Claude Dupouy, Stéphanie Vincent.
Imprimé en France, dépôt légal octobre 2021.
Tirage : 5200 exemplaires. Distribution : Médiapost, Mairie de Nérac.

